



Membre de CPA International
9, Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Les jardins du lac B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel
Les Berges du lac 1053 Tunis
Tél. 216 (71) 194 344 Fax 216 (71) 281 477
E-mail: fmbz@kpmg.com.tn

ARAB TUNISIAN BANK

RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31-12-2012

Mars 2013

SOMMAIRE

	PAGE
I. RAPPORT GENERAL	2
II. RAPPORT SPECIAL	5
III. ETATS FINANCIERS	9

I – RAPPORT GENERAL



Membre de CPA International
9, Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Les jardins du lac B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel
Les Berges du lac 1053 Tunis
Tél. 216 (71) 194 344 Fax 216 (71) 281 477
E-mail: fmbz@kpmg.com.tn

ARAB TUNISIAN BANK **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012**

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 29 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 460 079 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 50 107 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également

l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que la balance des comptes issue du système d'information comptable ne répond pas aux conditions de fond et de forme prévues par les normes comptables pour permettre une remontée automatique de l'information à travers la piste d'audit.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 Mars 2013

Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit & Conseil

Chiheb GHANMI

Pour le Consortium

FMBZ KPMG / CMC DFK

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI

II - RAPPORT SPECIAL



Membre de CPA International
9, Ibn Hafis, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Les jardins du lac B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel
Les Berges du lac 1053 Tunis
Tél. 216 (71) 194 344 Fax 216 (71) 281 477
E-mail: fmbz@kpmg.com.tn

ARAB TUNISIAN BANK
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers- Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

L'ATB a souscrit au cours de l'exercice 2012 aux obligations émises par l'ATL, dans laquelle elle détient 32,62% du capital, pour un montant de 9 000 KDT. Les intérêts constatés à ce titre au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à 420 KDT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012:

L'union de Factoring (Unifactor)

L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31/12/2012 à 1 200 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à 58 KDT.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue avec l'ATD SICAR (dans laquelle l'ATB détient 41,14%) et approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 29.06.2012, les fonds gérés par l'ATD SICAR pour le compte de l'ATB s'élèvent au 31.12.2012 à

162 754 KDT. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2012 s'élève à 2 458 KDT.

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31/12/2012 à 11 850 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à 691 KDT.

Arab Tunisian Invest (ATI SICAF)

En vertu de la convention conclue entre l'ATB et ATI SICAF, la banque affecte son personnel salarié au profit de la dite société. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice correspond aux salaires payés qui s'élèvent à 15 KDT.

SICAVs et Fonds communs de placement

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée. Les rémunérations revenant à l'ATB se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Base de rémunération
FCP IRADETT 20	11.52%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
FCP IRADETT 50	10.91%	
FCP IRADETT 100	18.03%	
FCP IRADETT CEA	27.26%	
FCP SALAMETT CAP	0.56%	
FCP SALAMETT PLUS	0.71%	
ARABIA SICAV	23.12%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 1 KDT ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,2% du volume net des transactions et ce au prorata temporis
SANADETT SICAV	0.04%	
AXIS TRESORERIE SICAV	0.59%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0.41%	

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.
 - La rémunération et avantages accordés aux deux (2) Directeurs Généraux Adjointes sont fixés par décision du Conseil d'Administration du 24 novembre 2011. Chacun d'eux reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction.
 - Le Président et membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.
2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

LIBELLE	Direction générale		Directeurs généraux adjoints		Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	1 362 636 122	79 918 510	397 082 325	33 939 328	31 250 000	-	343 750 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paiements en actions								
Total	1 362 636 122	79 918 510	397 082 325	33 939 328	31 250 000	-	343 750 000	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 25 Mars 2013

Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit & Conseil

Chiheb GHANMI

Pour le Consortium

FMBZ KPMG / CMC DFK

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI

ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2012

	<u>Pages</u>
• Bilan	10
• Etat des engagements hors bilan	11
• Etat de résultat	12
• Etat des flux de trésorerie	13
• Notes aux états financiers	14

Bilan
Exercice clos le 31 décembre 2012
 (Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2012	31.12.2011
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	144 041	45 416
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	659 622	518 237
Créances sur la clientèle	3	2 499 065	2 327 650
Portefeuille-titres commercial	4	886 386	1 057 104
Portefeuille d'investissement	5	304 662	263 703
Valeurs immobilisées	6	59 243	62 531
Autres actifs	7	50 022	37 976
TOTAL ACTIF		4 603 041	4 312 617
PASSIF			
Banque centrale et CCP		44 279	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	370 398	466 681
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	3 543 631	3 229 809
Emprunts et ressources spéciales	10	149 398	157 449
Autres passifs	11	35 255	28 705
TOTAL PASSIF		4 142 962	3 882 644
CAPITAUX PROPRES			
	12		
Capital		100 000	100 000
Réserves		309 958	296 778
Résultats reportés		14	18
Résultat de l'exercice		50 107	33 177
TOTAL CAPITAUX PROPRES		460 079	429 973
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 603 041	4 312 617

Etat des engagements hors bilan

Exercice clos le 31 décembre 2012

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2012	31.12.2011
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	220 203	203 276
Crédits documentaires	419 318	438 127
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	639 521	641 403
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	271 765	344 959
Engagements sur titres	4 368	2 793
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	276 133	347 752
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	905 763	756 921

Etat de résultat

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2012

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2012	Exercice 2011
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts et revenus assimilés	15	153 185	145 289
Commissions (en produits)	16	37 235	32 630
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	64 167	62 908
Revenus du portefeuille d'investissement	18	10 617	11 489
Total produits d'exploitation bancaire		265 204	252 316
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	19	100 357	100 431
Commissions encourues		6 501	6 103
Total charges d'exploitation bancaire		106 858	106 534
PRODUIT NET BANCAIRE		158 346	145 782
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(14 954)	(32 992)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(3 040)	(1 732)
Autres produits d'exploitation		96	92
Frais de Personnel		(47 463)	(43 290)
Charges générales d'exploitation		(26 750)	(23 700)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(10 279)	(10 092)
RESULTAT D'EXPLOITATION		55 956	34 068
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(801)	309
Impôt sur les bénéfices		(5 048)	(1 200)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		50 107	33 177
RESULTAT NET DE LA PERIODE		50 107	33 177
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		50 107	33 177

Etat des flux de trésorerie

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2012

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2012	Exercice 2011
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		347 071	341 850
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(185 300)	(202 251)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		103 673	(22 769)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(193 903)	(106 561)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		320 158	336 421
Titres de placement		158 188	(254 323)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(43 465)	(41 596)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(36 928)	(35 530)
Impôt sur les sociétés		(3 619)	(2 814)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		465 875	12 427
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		11 649	9 491
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(45 698)	(66 583)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(5 742)	(8 168)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(39 791)	(65 260)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'emprunts		(7 514)	(2 251)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(304)	1 905
Dividendes versés		(20 000)	(17 600)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(27 818)	(17 946)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(209)	122
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		398 057	(70 657)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		11 538	82 195
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	22	409 595	11 538

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2012

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2012, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2012, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de

Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

➤ **Provisions collectives :**

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2011, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;

- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2011.

Pour les besoins du calcul du taux de migration, la banque a exclu les engagements des relations ayant un lien avec la famille de l'ex-Président étant donné que leur classification est considérée comme un élément exceptionnel qui pourrait biaiser l'estimation.

- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2011. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2011 sur la même proportion en 2010. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré les retraitements suivants afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire :

- Non prise en compte des impayés d'un Groupe de sociétés qui ont fait l'objet de recouvrement significatif au cours de l'exercice 2012.
- Les consolidations effectuées dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été prises en compte à hauteur des échéances impayées uniquement.

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

3. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 144 041 KDT au 31 décembre 2012 contre 45 416 KDT au 31 décembre 2011 soit une augmentation de 98 625 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Caisse	42 903	22 953
Compte courant BCT	101 092	22 414
I B S Transport de fonds	26	32
Compte courant postal	17	14
Traveller's Chèques	3	3
Total	144 041	45 416

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 659 622 KDT au 31 décembre 2012 contre 518 237 KDT au 31 décembre 2011 soit une augmentation de 141 385 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
DAV auprès des banques	80 992	35 119
Prêts BCT	187 387	79 649
Prêts interbancaires	81 000	96 000
Prêts en devises	250 468	260 220
Prêts accordés aux établissements financiers	33 054	29 817
C.C.ste de leasing	7 697	6 110
Créances rattachées	494	569
Valeurs non imputées	18 530	10 753
Total	659 622	518 237

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
DAV auprès des banques	80 992	-	-	-	80 992
Prêts BCT	182 883	4 504	-	-	187 387
Prêts interbancaires	70 000	6 000	5 000	-	81 000
Prêts en devises	225 798	24 670	-	-	250 468
Prêts accordés aux établissements financiers	9 953	23 101	-	-	33 054
C.C.ste de leasing	7 697	-	-	-	7 697
Créances rattachées	494	-	-	-	494
Valeurs non imputées	18 530	-	-	-	18 530
Total	596 347	58 275	5 000	-	659 622

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2012 un solde net de 2 499 065 KDT contre 2 327 650 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 171 415 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Comptes ordinaires débiteurs	335 480	262 017
Portefeuille Escompte	239 672	222 100
Crédits à la clientèle non échus	1 855 567	1 735 991
Créances douteuses et litigieuses	146 236	142 270
Produits à recevoir	11 513	22 330
Produits perçus d'avance	(3 871)	(2 266)
Créances impayées	117 792	144 667
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 702 389	2 527 109
Avances sur placements à terme	10 319	4 084
Créances rattachées sur avances placements à terme	10 335	1 781
Autres valeurs à imputer	9	352
Autres créances	638	981
Total Autres créances	21 301	7 198
Total brut des créances sur la clientèle	2 723 690	2 534 307
A déduire couverture :		
Agios réservés	(42 618)	(39 030)
Provisions	(182 007)	(167 627)
Total Provisions et agios	(224 625)	(206 657)
Total net des créances sur la clientèle	2 499 065	2 327 650

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	297 914	37 566	335 480
Portefeuille Escompte	237 544	2 128	239 672
Créances sur la clientèle non échues	1 807 503	48 064	1 855 567
Créances douteuses et litigieuses	0	146 236	146 236
Produits à recevoir	11 290	223	11 513
Produits perçus d'avance	(3 857)	(14)	(3 871)
Créances impayées	62 812	54 980	117 792
Total engagement bilan	2 413 206	289 183	2 702 389
Engagements hors bilan	749 666	6 032	755 698
Total engagement brut	3 162 872	295 215	3 458 087
Agios réservés	(2 986)	(39 632)	(42 618)
Provisions	(15 931)	(166 076)	(182 007)
Total agios réservés et provisions	(18 917)	(205 708)	(224 625)
Total engagement net	3 143 955	89 507	3 233 462

Note 4 : Portefeuille-titres commercial.

Le solde net des titres de placements s'élève à fin 2012 à 886 386 KDT contre 1 057 104 KDT à fin 2011, soit une diminution de 170 718 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Bons de Trésor	870 863	1 039 220
Décotes	(12 187)	(18 018)
Primes	1 592	609
Créances et dettes rattachées	26 118	35 293
Total	886 386	1 057 104

Note 5: Portefeuille d'investissement.
5.1 Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2012 à 304 662 KDT contre 263 703 KDT à fin 2011, soit une augmentation nette de 40 959 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Titres d'investissement	90 607	74 367
SICAR Fonds gérés	174 626	152 689
Parts dans les entreprises liées	25 618	19 747
Titres de participations	18 427	16 624
Participation en rétrocession	2 010	2 080
Créances rattachées	9 521	10 924
Total brut du portefeuille d'investissement	320 809	276 431
Provisions	(12 104)	(9 298)
Plus-value réservées	(4 043)	(3 430)
Total provisions et plus-value réservées	(16 147)	(12 728)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	304 662	263 703

5.2 Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Désignation	Valeur Brute 31.12.11	Créances rattachées 31.12.11	Total 31.12.11	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31.12.12	Créances rattachées 31.12.12	Total 31.12.12	Provision & Agios 2011	Dotation	Reprise	Provision & Agios 2012	VCN 31.12.12
Titres d'investissement	74 367	1 419	75 786	30 000	13 760	90 607	2 215	92 822	-	-	-	-	92 822
SICAR Fonds gérés	152 689	5 842	158 531	28 370	6 433	174 626	3 262	177 888	4 763	2 309	-	7 072	170 816
Titres de participations	16 624	-	16 624	1 803	-	18 427	-	18 427	1 414	724	7	2 131	16 296
Parts dans les entreprises liées	19 747	-	19 747	5 871	-	25 618	-	25 618	827	100	37	890	24 728
Participation en rétrocession	2 080	3 663	5 743	-	70	2 010	4 044	6 054	5 724	380	50	6 054	-
Total	265 507	10 924	276 431	66 043	8 427	311 288	9 521	320 809	12 728	3 513	94	16 147	304 662

5.3 Titres d'investissement

Les titres d'investissement ont totalisé un montant brut de 90 607 KDT au 31 décembre 2012, et sont composés comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK 2006	1 000	20 000
AMEN BANK SUB 2010	3 033	35 000
AMEN BANK 2011/1	1 800	20 000
ATL 2008/1	1 000	50 000
ATL 2009	1 200	30 000
ATL 2009/2	3 200	40 000
ATL 2009/3	1 200	30 000
ATL 2010	3 000	50 000
ATL 2010/2	2 250	22 500
ATTIJARI BANK	858	10 000
ATTIJARI LEASING	1 000	10 000
BH 2009	2 769	30 000
BH SUB	2 800	70 000
BTE 2010	3 440	43 000
BTE 2011	5 000	50 000
BNA 2011	5 000	50 000
CIL 2007/1	500	10 000
CIL 2007/2	100	5 000
CIL 2008/1	400	20 000
CIL SUB/08	1 000	10 000
CIL 2009/2	200	500
CIL 2010/2	900	15 000
CIL 2011/1	1 600	20 000
FCC BIAT 1	3 106	5 000
FCC BIAT 2	4 851	3 000
UNIFACTOR	1 200	15 000
UIB 2011	1 800	20 000
TUNISIE LEASING 2008	200	10 000
TUNISIE LEASING 2011/1	2 400	30 000
TUNISIE LEASING 2011/2	2 400	30 000
TUNISIE LEASING SUB	1 400	51 000
STB 2011	5 000	50 000
ATL 2011	5 000	50 000
ATL 2012-1	4 000	50 000
TSIE LEASING 2012-1	2 000	20 000
BTK 2012-1	4 000	40 000
CDC2012	10 000	-
Total	90 607	

5.4 SICAR Fonds gérés

Les fonds placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 174 626 KDT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total fonds gérés au 31.12.2012	Provisions
Fonds ATD SICAR	162 755	2 991	165 746	4 822
Fonds CHALLENGE SICAR	9 057	196	9 253	1 403
Fonds STB SICAR	636	54	690	636
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	1	929	211
Fonds SENED SICAR	1 250	20	1 270	-
Total	174 626	3 262	177 888	7 072

5.5 Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 25 618 KDT au 31 décembre 2012. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2012
AFC	290	60 000	30,00%	-	45
ARABIA SICAV	2 416	21 940	23,12%	862	23
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	117
ATI	2 314	347 745	30,11%	-	139
ATL	17 530	8 154 021	32,62%	-	1 109
ATS	9	896	12,80%	9	-
CODIS	306	3 060	25,50%	14	-
SANADET SICAV	90	900	0,04%	-	3
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,59%	-	8
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,41%	-	-
SARI	66	659	2,00%	6	-
UNIFACTOR	1 047	209 243	6,97%	-	-
IRADET 20	70	7 000	11,52%	-	2
IRADETT 50	70	7 000	10,91%	-	1
IRADETT100	70	7 000	18,03%	-	1
IRADETT CEA	70	7 000	27,26%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,56%	-	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	0,71%	-	3
Total	25 618	8 932 493		892	1 453

5.6 Titres de participation

Les titres de participation ont totalisé un montant brut de 18 427 KDT au 31 décembre 2012. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2012
STICODEVAM	90	22 211	4,00%	-	19
SITH	28	28 000	10,00%	28	-
SPPI SICAR	25	25 000	3,29%	-	6
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	-	-
COTUNACE	100	1 500	0,75%	-	3
STE MON TUNISIE	231	4 279	8,56%	-	28
SODINO SICAR	700	70 000	1,46%	239	-
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-	-
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	-	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	-	36
TUNIS-RE	654	89 386	0,60%	-	17
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	53	-
I B S	400	227 355	16,90%	-	-
SEDATS	100	1 000	12,52%	100	-
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-	-
CMT	300	30 000	3,00%	300	-
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-	-
SWIFT	5	9	0,01%	-	-
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40	-
STPI	500	5 000	12,50%	-	312
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	12,59%	-	-
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 000	100 000	10,00%	-	-
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	73	-
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	2 000	2 000	26,10%	370	-
FINAOSICAV	250	2 500	-	-	9
FCP "CAPITALISATION ET GARANTIE "	2 000	2 000	5,00%	-	-
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,19%	44	-
FCPR IN'TECH	1 000	2 000	8,70%	-	-
FCPR ATID FUND	1 000	1 000	15,15%	24	-
SMART EQUITY	500	407	8,14%	-	-
FCPR TDF	2 495	249	31,13%	-	-
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Medenine	70	700	14,00%	-	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	10,00%	-	-
FCP FINA 60	10	10	-	-	-
SAGES CAPITAL	100	10 000	22,22%	64	-
Visa INC	470	9 580	1,18%	-	7
FCPR "ALTER MED"	1 780	1 500	11,09%	797	-
Total	18 427			2 132	437

5.7 Participations en rétrocession

Les participations en rétrocession ont totalisé un montant brut de 2 010 KDT au 31 décembre 2012. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Créances rattachées	Provisions	Plus-value réservée
SHTS	663	66 250	1 686	662	1 686
SMALT INVESTMENT	100	1 000	211	100	211
PRIMAVERA	395	3 945	1 118	395	1 118
BIFECTA	250	25 000	504	250	504
STE EX TOURISTIQUE	87	875	151	88	151
HAMMAMET MARINE	130	2 000	11	130	11
FLAMINGO BEACH	135	13 500	153	135	153
PARC CARTHAGE	250	25 000	210	250	210
Total	2 010	137 570	4 044	2 010	4 044

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2012 à 59 243 KDT contre 62 531 KDT au 31 décembre 2011, soit une diminution de 3 288 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.11	Acquisition	Cession	VB au 31.12.12	Amortissements cumulés au 31.12.2012	Reprises 2012	V Nette au 31.12.12
Terrains	6 087	1 511	2 600	4 998	-	-	4 998
Immeubles	21 630	1 307	-	22 937	10 074	-	12 863
Matériels et Mobiliers	5 471	351	32	5 790	3 716	30	2 104
Matériels informatiques	24 362	1 116	561	24 917	19 513	535	5 686
Matériels roulants	6 251	138	411	5 978	4 732	409	1 655
Autres Immobilisations	58 744	8 412	3 530	63 626	31 967	43	31 702
Total	122 545	12 835	7 134	128 246	64 092	1 017	59 243

Note 7 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève fin 2012 à 50 022 KDT contre 37 976 KDT fin 2011, soit une augmentation de 12 046 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Comptes d'attente	33 626	19 779
Crédits & Avances aux Personnels	15 593	15 132
Impôts Actif	4 325	5 662
Charges à répartir	457	730
Stocks Imprimés & Fournitures	578	577
Crédits pris en charge par l'Etat	405	405
Provisions sur autres actifs	(4 959)	(4 309)
Total	50 022	37 976

7.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 457 KDT au 31 décembre 2012 contre un montant de 730 KDT à fin 2011 soit une diminution de 273 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2012	Résorptions cumulées Déc-11	Résorption exercice 2012	Résorptions cumulées Déc-12	V.Netto Déc 2012
Frais de publicité	8 975	8 834	141	8 975	-
Autres charges à répartir	967	378	132	510	457
Total	9 942	9 212	273	9 485	457

3.2 PASSIF
Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 466 681 KDT au 31 décembre 2011 à 370 398 KDT au 31 décembre 2012.

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Emprunts	365 371	452 638
Dépôts à vue	4 772	6 669
Dettes rattachées	253	317
Autres dépôts à affecter	2	7 057
Total	370 398	466 681

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts	355 135	10 236	-	-	365 371
Dépôts à vue	4 772	-	-	-	4 772
Dettes rattachées	180	73	-	-	253
Autres dépôts à affecter	2	-	-	-	2
Total	360 089	10 309	-	-	370 398

Note 9 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 543 631 KDT au 31 décembre 2012 contre 3 229 809 KDT au 31 décembre 2011.

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Dépôts à vue	1 218 747	1 197 838
Dépôts à Terme	1 498 809	1 331 409
Comptes d'épargne	620 875	538 707
Autres sommes dues à la clientèle	194 775	143 861
Dettes rattachées	10 425	17 994
Total	3 543 631	3 229 809

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 218 747	-	-	-	1 218 747
Dépôts à Terme	929 533	404 493	164 783	-	1 498 809
Comptes d'épargne	620 875	-	-	-	620 875
Autres sommes dues à la clientèle	194 775	-	-	-	194 775
Dettes rattachées	2 278	5 257	2 890	-	10 425
Total	2 966 208	409 750	167 673	-	3 543 631

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 149 398 KDT au 31 décembre 2012 contre 157 449 KDT au 31 décembre 2011 soit une diminution de 8 051 KDT.

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Emprunt obligataire	83 481	90 995
Lignes de crédit extérieures	60 804	61 058
Dotations FONAPRA	1 745	1 794
Dotations FOPRODI	200	200
Intérêts courus	3 168	3 402
Total	149 398	157 449

Note 11 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2012 à 35 255 KDT contre 28 705 KDT à fin 2011, soit une augmentation de 6 550 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2012	31.12.2011
Frais liés au Personnel	13 040	10 354
Divers frais à payer	7 586	7 632
Impôts Passifs	7 511	5 819
Provisions pour risques et charges	2 800	3 736
Comptes D'attente	4 318	1 164
Total	35 255	28 705

3.3 CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2012, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2012 ont atteint 460 079 KDT fin 2012 contre 429 973 KDT fin 2011, soit une augmentation de 30 106 KDT ainsi détaillée :

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2011 avant affectation	100 000	130 471	9 999	4 219	16 983	113 915	2 791	18 400	18	33 177	429 973
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(15 690)					15 690	-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2011											
- Réserve pour réinvestissement						28 870				(28 870)	-
-Dividendes										(20 000)	(20 000)
-Résultats reportés									(4)	4	-
Réserves à régime spécial devenues disponibles					18 000	(18 000)			(4)	4	-
Solde au 31.12.2011 Après affectation	100 000	130 471	9 999	4 219	19 293	124 785	2 791	18 400	14	-	409 973
Résultat net 31.12.2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 107	50 107
Solde au 31.12.2012 Avant affectation	100 000	130 471	9 999	4 219	19 293	124 785	2 791	18 400	14	50 107	460 079

3.4 ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 153 185 KDT au cours de l'exercice 2012 contre un montant de 145 289 KDT au cours de l'exercice 2011.

Désignation	2012	2011
Intérêts sur crédit CT & MLT	120 126	112 258
Intérêts sur comptes courants débiteurs	21 639	22 713
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	9 655	7 908
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	1 765	2 410
Total	153 185	145 289

Note 16 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 37 235 KDT au cours de l'exercice 2012 contre un montant de 32 630KDT au cours de l'exercice 2011:

Désignation	2012	2011
Commissions sur comptes et moyens de paiement	20 943	18 320
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	7 669	6 667
Récupérations et autres commissions	5 194	4 396
Commissions sur opérations internationales	3 429	3 247
Total	37 235	32 630

Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 64 167 KDT au cours de l'exercice 2012 contre un montant de 62 908 KDT au cours de 2011.

Désignation	2012	2011
Produits sur Bons de Trésor	49 407	59 849
Décote sur titres de transactions	(4 704)	(7 123)
Prime sur titres de transactions	11 452	411
Gains sur portefeuille-titres commercial	56 155	53 137
Profit/ Perte sur opérations de change	81	2 474
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	8 714	12 755
Profit/ Perte sur positions de change à terme	(783)	(5 458)
Gains sur opérations financières	8 012	9 771
Total	64 167	62 908

Note 18: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 10 617 KDT au cours de l'exercice 2012 contre un montant de 11 489 KDT au cours de l'exercice 2011 soit une diminution de 872 KDT :

Désignation	2012	2011
Produits de valeurs mobilières	6 170	5 244
Produits sur participations en portage et fonds gérés	4 447	6 245
Total	10 617	11 489

Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 100 357 KDT au cours de l'exercice 2012 contre un montant de 100 431 KDT au cours de 2011.

Désignation	2012	2011
Intérêts sur dépôts à terme	49 875	53 997
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	19 423	13 112
Intérêts sur comptes d'épargne	12 976	13 101
Intérêts sur dépôts à vue	11 588	13 022
Intérêts sur ressources spéciales et emprunt obligataire	6 495	7 199
Total	100 357	100 431

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 14 954 KDT au cours de 2012 contre un montant de 32 992KDT au cours de 2011 se détaillant ainsi:

Désignation	2012	2011
Dotations aux provisions sur créances et passifs	29 496	29 713
Dotations aux provisions collectives	4 483	11 281
Frais et pertes sur créances	855	2 416
Reprises sur provisions	(19 880)	(10 418)
Total	14 954	32 992

Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 3 040 KDT au cours de 2012 contre un montant de 1 732 KDT au cours de 2011 se détaillant ainsi:

Désignation	2012	2011
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	3 133	3 754
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(93)	(2 022)
Total	3 040	1 732

3.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2012 un solde de 409 595 KDT contre un solde de 11 538 KDT au 31 décembre 2011 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	186 822	(166 517)
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	49 572	319 263
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	173 201	(141 208)
Total	409 595	11 538

AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Note 23 : Réinvestissements exonérés :

Au titre du résultat de l'exercice 2012, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans les fonds SICAR pour un montant de 48 975 KDT. Elle bénéficie, en conséquence de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 17 142 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code d'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés. Le dit avantage est toutefois, subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2015 conformément à la loi n°: 88-92 du 02 août 1988 tel que modifié et complété par les textes subséquents. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

Note 24 : Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Exercice 2012	Exercice 2011
Avantages à court terme	2 135	1 270
Avantages de retraite	-	-
Indemnité de cessation de fonction	-	-
Paiement en actions	-	-
Total	2 135	1 270

Note 25: Transactions avec les parties liées

- L'encours total au 31.12.2012 des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 147 472 KDT et se détaille comme suit:

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement Bilan	Engagement Hors Bilan	Total
Groupe BAYAH	60 444	52 751	113 195
Groupe BEN SEDRINE	4 843	11	4 854
Groupe ABBES	8 996	11 167	20 163
Groupe RIDHA ZERZERI	5 810	76	5 886
Groupe CHEDLY BEN AMMAR	3 314	60	3 374
Total	83 407	64 065	147 472

- L'encours total au 31.12.2012 des engagements des Directeurs Généraux Adjointes s'élève à 116 KDT.
- L'encours total au 31.12.2012 des engagements sur les entreprises liées s'élève à 35 336 KDT et se détaille comme suit:

Entreprises liées	Montant
UNIFACTOR	12 197
CODIS	5 612
Société Arabe de Réalisations Immobilière	9 041
Arab Tunisian Lease	8 378
Arab Financial Consultant	108
Total	35 336

- L'encours total des emprunts obligataires au 31.12.2012 sur les entreprises liées s'élève à 22 050 KDT et se détaille comme suit:

Entreprises liées	Montant
UNIFACTOR	1 200
Arab Tunisian Lease	20 850
Total	22 050

- L'encours au 31.12.2012 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit:

Groupe Arab Bank	Montant
Prêts	237 587
Emprunts	(136 617)

- L'ATB a conclu en 2012 avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, deux nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque d'un montant respectif de 27 000 KDT et 1 370 KDT portant le montant total des fonds débloqués de 140 663 KDT à 162 754 KDT au 31.12.2012.

L'ATD SICAR perçoit au titre des deux conventions les rémunérations suivantes :

- Une rémunération annuelle hors taxe de 1% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction des autres frais et commissions ;
 - Une commission de performance de 10% sur les plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par le fonds.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 23,12% du capital au 31.12.2012. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée.
 - En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 6 KDT.
 - L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,04% du capital au 31.12.2012. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée..
En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 11 KDT.
 - L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 20, dans lequel elle détient 11,52% du capital au 31.12.2012. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 20, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios

règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée..

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 10,91% du capital au 31.12.2012. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 50, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 100, dans lequel elle détient 18,03% du capital au 31.12.2012. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 100, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 27,26% du capital au 31.12.2012. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT CEA, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 0,56% du capital au 31.12.2012. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT CAP, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 0,71% du capital au 31.12.2012. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Prudent, fonds appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,41% du capital au 31.12.2012. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,59% du capital au 31.12.2012. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et mettra à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2012, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume net quotidien des transactions.
- L'ATB affecte au profit de l'Arab Tunisian Invest SICAF (ATI SICAF) (détenue à hauteur de 30,11% par l'ATB) un membre de son personnel salarié en qualité de Président Directeur Général. La convention conclue entre la banque et la société ATI SICAF prévoit que l'indemnité allouée au Président Directeur Général de la SICAF soit versée par l'ATB à ce dernier dans le cadre de son salaire. L'ATI SICAF s'engage de son côté à rembourser l'ATB toutes sommes payées par elle au Président Directeur Général de l'ATI.
Le montant des indemnités versées par l'ATB puis facturées à l'ATI SICAF s'élèvent à 15 KDT au cours de 2012.